



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

245^e séance

Mardi 10 avril 2001, à 15 heures
New York

Présidente : Mme Quarless (Jamaïque)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Échange de vues général (suite)

M. Coutts (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa présente session. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Je voudrais d'abord dire que mon pays considère que cette Commission joue un rôle particulier en tant qu'organe délibérant du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Les questions que nous allons à nouveau traiter durant cette session – le désarmement nucléaire et les mesures de confiance – exigeront à nouveau un esprit constructif de la part de tous. La possibilité de développer ces thèmes en profondeur et l'universalité de la composition de cette Commission sont des éléments essentiels que nous devons exploiter.

Le Chili a des convictions arrêtées en matière de désarmement et de sécurité. Elles sont basées sur un principe directeur de la sécurité humaine et postulent l'indivisibilité de la sécurité internationale et sa prééminence sur les exigences des États individuels. Comme nous l'avons dit dans d'autres instances, la sécurité nationale n'existe pas isolément et ne peut pas être invoquée pour saper celle des autres.

Cela dit, et dans le contexte du désarmement nucléaire, nous voudrions attirer l'attention sur

l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Commission du désarmement.

Comme nous l'avons signalé lorsque nous avons présidé la Conférence, bien qu'il existe une responsabilité collective de la poursuite de cet objectif, cette responsabilité n'est de toute évidence pas répartie de façon égale entre tous les États. Par conséquent, nous ne saurions manquer d'exprimer à nouveau notre conviction que les pays qui ont opté pour les armes et la dissuasion nucléaire ont une responsabilité beaucoup plus importante. Dans la même veine, nous déplorons aussi la propension à l'unilatéralisme des principaux acteurs internationaux.

Toutefois, il faut considérer avec un certain espoir les résultats de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de s'employer à éliminer totalement les stocks. Nous estimons qu'il est nécessaire de souligner que les actes et les droits qui découlent du Traité constituent, pour toutes les parties, un programme d'action clair pour parvenir à l'abolition totale. Nous ne souhaitons d'aucune façon continuer de cautionner un ordre international fondé sur la perpétuation du droit d'un groupe restreint d'États de posséder ces armes.

C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la validité de l'avis consultatif de la Cour internationale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de Justice qui a souligné qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme ces négociations sous un contrôle international strict.

Enfin, nous nous associons à tous les pays qui défendent la validité du principe de l'irréversibilité du désarmement nucléaire et sa nécessité, ainsi que le contrôle de ces armes et d'autres armes connexes.

En ce qui concerne les mesures de confiance, nous souhaitons souligner que dans notre région – et particulièrement dans notre sous-région, le Cône Sud – de telles mesures ont beaucoup contribué à créer un climat d'amitié, de bon voisinage et d'intégration physique et économique croissante. Cependant, nous tenons également à souligner que ces mesures sont fondées sur des valeurs communes.

En effet, dans le cadre de l'Organisation des États américains, comme le démontrent les Déclarations de Santiago et d'El Salvador sur les Mesures de confiance et de sécurité – et le réaffirment le Plan d'action du deuxième Sommet des Amériques, tenu à Santiago en avril 1998, et la déclaration politique établissant une zone de paix dans le Marché commun du Sud – on met toujours en relief la nécessité de renforcer et de défendre la démocratie représentative, les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'État de droit et la bonne gouvernance, la transparence, le progrès social et la protection de l'environnement, qui sont des éléments essentiels pour préserver la paix et la sécurité dans l'hémisphère.

Pour ce qui est de l'influence qu'ont eu les mesures de confiance dans notre sous-région, nous estimons qu'il importe de souligner, en réaffirmant ce que la délégation argentine a mentionné dans son intervention d'hier, que nos deux pays ont bénéficié depuis 1994 de la mise en oeuvre d'un ensemble de ces mesures. Elles ont permis la mise en place d'un processus d'intégration sans précédent dans notre longue histoire commune. Entre autres mesures, on peut citer la création, en 1995, du comité permanent de sécurité, visant à accroître la coopération bilatérale dans ces domaines, auquel participent les Ministères des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays.

En général, la mise en oeuvre de mesures de confiance dans le domaine de la défense n'est possible que si les parties ont une volonté politique suffisante de trouver des points de convergence au-delà d'objectifs nationaux qui peuvent être contradictoires, ainsi que de surmonter des perceptions et des attitudes

culturelles divergentes. Alors que de telles mesures favorisent la stabilité entre voisins et dans la région, nous pouvons établir une confiance mutuelle dans des domaines qui, de par leurs caractéristiques, se prêtent également à l'adoption de mesures de cette nature, comme en économie et dans les relations politiques. Dans ce contexte, nous souhaitons également féliciter notre collègue de l'Argentine, Mme Gabriela Martinic, Présidente du Groupe de travail II, pour l'élaboration et la distribution rapide du document de travail. Nous estimons qu'il s'agit d'une excellente base pour la suite de nos délibérations.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'indiquer que nous sommes tout à fait disposés à coopérer afin que la Commission produise les résultats concrets auxquels nous nous attendons.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, au nom de la délégation cubaine, de votre élection bien méritée, d'autant plus que vous représentez un pays frère des Caraïbes avec lequel nous avons des liens d'amitié étroits. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Je voudrais également souligner l'excellent travail accompli l'an dernier en tant que Président de la Commission, M. Javad Zarif, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Nous nous félicitons de ce que les problèmes qu'a connus le Groupe régional auquel il revenait d'assumer la présidence de la Commission cette année ont été rapidement réglés grâce à la rapidité avec laquelle le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a pu présenter une candidate appropriée pour assumer cette responsabilité. Nous espérons qu'à l'avenir, les groupes régionaux continueront de déployer tous les efforts possibles pour sélectionner des candidats à la présidence lorsqu'il leur appartient de le faire, conformément au principe de la rotation géographique.

Le résultat final des débats sur les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission du désarmement dépendra dans une large mesure des progrès que nous pourrons accomplir durant la présente session. Pour Cuba, le désarmement nucléaire est et continuera d'être la première priorité en matière de désarmement, comme tous les États Membres en ont convenu il y a plus de 20 ans.

Dans la pratique, la Commission du désarmement est actuellement la seule instance délibérante à laquelle participent tous les États Membres de l'ONU afin de discuter de questions ayant trait aux moyens précis de parvenir au désarmement nucléaire. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion. La Conférence du désarmement à Genève n'a même pas encore pu s'entendre sur un programme de travail au cours des quatre dernières années.

Dans de telles circonstances, il est bien important que les débats sur la question nucléaire inscrite à notre ordre du jour visent à adopter des recommandations concrètes sur la façon d'avancer vers le désarmement nucléaire. La Commission ne peut pas se transformer en un simple forum académique détaché des réalités du monde. Parvenir au consensus ne peut être un objectif en soi, mais doit plutôt être un moyen d'arriver à des solutions tangibles aux problèmes réels qui existent aujourd'hui dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour ce faire, cependant, il faut avant tout la volonté politique de tous les États, particulièrement de ceux qui sont dotés d'armes nucléaires.

Il est illogique que certains, alléguant que la guerre froide est terminée, remettent en question la priorité absolue dont continue de jouir le désarmement nucléaire, compte tenu du fait qu'il y a plus de 35 000 armes nucléaires qui menacent l'existence même de l'humanité et que des doctrines obsolètes de sécurité fondées sur la possession de telles armes continuent d'être vivantes.

Si, d'une part, les puissances nucléaires s'engagent sans équivoque, en théorie, à adopter des mesures pratiques en vue du désarmement nucléaire, dans la réalité, ces promesses n'ont toujours pas été tenues. D'autre part, il est encore plus préoccupant de constater que les actions concrètes que nous observons sont contraires aux engagements pris. Il suffit de mentionner quelques exemples.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord maintient et développe son nouveau Concept stratégique, qui accroît, plutôt que de diminuer, le rôle des armes nucléaires dans ses plans de sécurité. Malgré l'opposition évidente de la communauté internationale, on insiste sur la mise en place d'un système national de défense anti-missiles, en violation flagrante du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antimissile. On rouvrirait alors la

porte à une course aux armements, y compris dans l'espace extra-atmosphérique.

On n'a toujours pas créé de comité spécial du désarmement nucléaire dont le mandat serait de mener à bien des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, malgré les nombreuses résolutions adoptées dans ce sens par l'Assemblée générale.

Il apparaît de plus en plus clairement que certains États n'ont pas la volonté politique de tenir compte de l'appel lancé dans la Déclaration du Millénaire en faveur de la tenue d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire.

Les dépenses militaires mondiales commencent de nouveau à augmenter à un rythme accéléré. Après l'accroissement de ces dépenses de 2,1 % en 1999, pour atteindre les 780 milliards de dollars, un nombre considérable de pays développés se sont publiquement engagés à maintenir une augmentation constante de leurs budgets militaires au cours des prochaines années. À seule, une partie de cet argent permettrait de répondre aux besoins de plus de 1,3 milliard d'êtres humains qui vivent actuellement dans la pauvreté la plus inhumaine.

Concurremment, le développement qualitatif des armes nucléaires se poursuit sans relâche et on continue de produire des armes classiques toujours plus sophistiquées et meurtrières, afin de satisfaire des objectifs politiques, militaires et commerciaux qui n'ont rien à voir avec les intérêts légitimes de sécurité nationale.

Ma délégation souhaite particulièrement remercier Mme Gabriela Martinic, Présidente du Groupe de travail II, pour le travail qu'elle a accompli au cours de la période intersessions sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous sommes spécialement reconnaissants d'avoir pu disposer depuis plusieurs semaines d'une version révisée de son document de travail.

Comme ce document l'indique clairement, pour ce qui est des mesures de confiance, on ne saurait imposer de méthodes particulières qui peuvent très bien fonctionner pour des pays et des régions donnés, mais pas forcément pour d'autres. C'est pourquoi il convient, en tant que principe de base, de prendre dûment en compte les caractéristiques particulières du contexte dans lequel de telles mesures sont mises en oeuvre. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en oeuvre

de mesures de confiance présupposent le strict respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le respect de la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends et le droit de la légitime défense, entre autres.

On ne fera pas de grand progrès vers l'établissement d'une véritable confiance si l'on n'élimine pas les menaces militaires et les politiques d'hostilité et d'agression auxquelles sont soumis certains États, ou si l'on maintient en vigueur des doctrines militaires conçues pour intimider d'autres pays.

Nous considérons que la nouvelle version du document préparé par la Présidente du Groupe de travail II constitue un pas en avant important dans nos travaux et peut être une bonne base qui guidera nos débats.

Je voudrais, pour terminer, Madame la Présidente, réaffirmer que la délégation cubaine appuie fermement vos travaux et qu'elle est pleinement disposée à contribuer de façon constructive au succès de cette session de fond de la Commission du désarmement.

M. Alemán (Équateur) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, permettez-moi, en tant que membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de vous dire à quel point je me félicite de vous voir présider nos travaux. Votre dévouement et votre expérience nous permettront d'avancer dans la bonne direction. Je voudrais vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection, et remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement des remarques liminaires très utiles qu'il a faites hier. Enfin, je voudrais ajouter la voix de ma délégation à celle de ceux qui ont remercié M. Javad Zarif, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Iran, pour le travail qu'il a accompli l'année dernière.

L'invention meurtrière des armes atomiques a pratiquement coïncidé avec la création de l'Organisation des Nations Unies. La course aux armes nucléaires et classiques a accompagné la croissance de notre Organisation. Si l'on tient compte du fait que, selon la Charte de San Francisco, les peuples, et non seulement les gouvernements, ont exprimé leur décision de préserver les générations futures du fléau de la guerre, l'on pourra comprendre que pratiquement

dès l'instant où elle a été fondée, l'Organisation des Nations Unies a principalement consacré ses efforts à la tâche incontournable du désarmement, afin de réaliser son objectif fondamental qui consiste à veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est évident que l'on ne parviendra pas au désarmement du jour au lendemain et que donc, il doit se faire de façon graduelle et progressive. Mais le désarmement ne peut pas se limiter à des mesures partielles ou isolées qui n'atteignent pas les principaux acteurs, ce qui reviendrait à encourager uniquement le désarmement de ceux qui n'ont pas d'armes. C'est pourquoi, lors du Sommet du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont souligné la nécessité de parvenir à l'élimination totale des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de maintenir ouvertes toutes les options permettant de réaliser ce noble objectif.

Même s'il s'agit d'un objectif éloigné, des mesures importantes ont été prises pour mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires et interdire complètement tout type d'essais nucléaires. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et les zones de paix ont également constitué des contributions de grande valeur en faveur du désarmement. Toutefois, les traités qui établissent des obligations juridiquement contraignantes ne sont toujours pas entrés en vigueur. Je fais référence ici au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Par ailleurs, il est regrettable que la paralysie des travaux de la Conférence du Comité du désarmement à Genève n'ait pas permis, à ce jour, de mettre en place des comités ad hoc sur le désarmement nucléaire et les matières fissiles. De même, le fragile équilibre stratégique qui existe entre les puissances nucléaires continue d'être un sujet de préoccupation, car cette situation risque de déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires non désirable.

Compte tenu de cette situation peu encourageante, et bien qu'elle ne soit qu'un organe délibérant, la Commission du désarmement s'est transformée en un forum utile permettant de parvenir à des consensus sur divers aspects du désarmement. Dans ce même esprit constructif, la Commission devra désormais s'intéresser principalement aux questions inscrites depuis deux ans à son ordre du jour : les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les

mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

La délégation équatorienne apprécie les efforts patients déployés par les Présidents des Groupes de travail I et II afin de faciliter nos débats. Le document officiel produit pour le Groupe de travail II par Mme Martinic, de la République argentine, constitue une excellente base permettant de faire progresser les accords pertinents.

Pour ce qui est des mesures de confiance, je dois signaler que l'Équateur a adopté une série de mesures bilatérales en collaboration avec ses deux États voisins. Au niveau régional, il appuie l'ensemble des instruments interaméricains et, au niveau mondial, il respecte les engagements pris au sein de l'Organisation. Dans ce sens, l'Équateur vient de transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les données relatives aux mesures juridiques qu'il a adoptées afin de prévenir et de réprimer toute activité interdite conformément à la Convention sur les mines antipersonnel.

Pour terminer, je voudrais, Madame la Présidente, vous assurer de notre pleine coopération pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Madame la Présidente, vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, et grâce à votre sagesse et à votre longue expérience des questions de désarmement, nous réaliserons des progrès substantiels sur les deux importantes questions de fond dont nous sommes saisis. Je souhaite également féliciter les autres membres du Bureau.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, qui nous fait part de ses réflexions sur l'histoire et le contexte particulier de la Commission du désarmement. Comme toujours, son intervention a contribué à mettre les choses dans leur véritable contexte et nous a aidés à entamer nos travaux de façon plus concrète.

Notre propre perspective est très influencée par le fait que les experts ont identifié aujourd'hui dans ma région divers points chauds, dont tous ont une dimension nucléaire évidente. Certains de ces points chauds se trouvent dans notre sous-région immédiate

de l'Asie de orientale. Notre perspective est également affectée par le fait que tous les derniers essais nucléaires de la dernière décennie du siècle passé, ont eu lieu dans ma région.

Lorsque nous incluons dans notre perspective le fait qu'il existe encore des stocks massifs d'armes nucléaires et que les politiques militaires et de défense continuent de tourner autour des doctrines nucléaires, qui s'ajoutent à l'évolution récente susceptible d'influer sur l'équilibre stratégique nucléaire, nous sommes convaincus que les progrès constituent notre seule option au moment où la Commission examine à nouveau la question du désarmement nucléaire.

Mais des progrès ont été enregistrés dans notre quête du désarmement nucléaire. Le Sommet du Millénaire a réaffirmé l'importance de l'élimination des armes nucléaires. Les obligations inscrites à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont été renforcées au cours de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au TNP, lorsque les États parties ont pris un engagement clair en faveur du désarmement nucléaire et de la prise de mesures concrètes pour s'efforcer systématiquement et progressivement d'éliminer les armements nucléaires. Alors que nous poursuivons nos travaux au sein de cette Commission, nous devrions consolider ces acquis.

Nous voudrions remercier M. Yaw Odei Osei, du Ghana, Président du Groupe de travail I sur les questions nucléaires, pour son excellent document. Ce dernier constitue une base remarquable pour nos travaux, et nous relevons déjà la détermination de nombreuses délégations à contribuer à l'enrichissement de ce document. Nous voudrions, quant à nous, insister sur les aspects suivants qui devraient rester des éléments importants de son document: l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'adhésion universelle à ce dernier, que les Philippines ont ratifié cette année; le maintien d'engagements unilatéraux d'interdiction des essais nucléaires; le renforcement des travaux de la Conférence du désarmement en vue d'un traité d'interdiction des matières fissiles aux fins d'armes nucléaires; la mise en place, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé du désarmement nucléaire; la concrétisation de l'obligation reconnue par la Cour internationale de Justice de poursuivre de bonne foi et de mener à terme les négociations en vue du désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et

effectif; et la ratification des protocoles aux traités existants relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires.

Tenant compte de ces éléments et reconnaissant l'utilité de faire refléter le consensus international en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires, la délégation philippine participera activement au Groupe de travail sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire.

Cette année, nous continuerons également notre travail sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. À cet égard, nous remercions la Présidente du Groupe de travail II sur cette question, Mme Gabriela Martinic, de l'Argentine, pour son document révisé et les efforts intenses qu'elle a déployés pour consulter les délégations au sujet de ce document. Ce dernier contient de nombreux éléments qui nous paraissent essentiels pour des initiatives d'instauration de la confiance, et nous pensons que nos travaux seront sensiblement facilités par les efforts de la Présidente.

Nos travaux sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques doivent se baser sur le fait que les conditions et circonstances diffèrent d'une région à l'autre et que chaque région a des approches différentes à l'égard de cette question. Il reste que les principes fondamentaux devraient continuer de nous guider. Il y a le fait selon lequel l'accumulation excessive d'armes classiques ne contribue pas à l'instauration de la confiance. Un autre fait est que le déploiement de forces conventionnelles dans des zones de tension ou de différend territorial, où il est entendu que les parties doivent s'abstenir d'activités pouvant déstabiliser la situation, pourrait retarder les efforts destinés à instaurer la confiance. Et de ce fait, notre travail doit refléter le besoin de progresser et de reconnaître l'importance des mesures de confiance, qui pourraient comprendre un désarmement classique ou des mesures de transparence, en vue d'instaurer une atmosphère de confiance et de coopération, où le recours éventuel par des États à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales est atténué ou éliminé.

Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont pris une mesure essentielle pour instaurer la confiance dans notre région. En 1994, lors de la réunion annuelle de ses Ministres des affaires étrangères, l'ANASE a créé le

Forum régional de l'ANASE, (ARF) pour promouvoir un dialogue et des consultations constructifs sur des questions politiques et de sécurité d'intérêt commun et contribuer sensiblement aux efforts destinés à instaurer la confiance et à exercer une action de diplomatie préventive dans la région Asie-Pacifique. Au cours des années ayant suivi sa création, l'ARF s'est avéré être une instance consultative efficace, permettant de promouvoir un dialogue effectif sur la coopération politique en matière de sécurité dans la région.

Je pense que nos discussions sur l'instauration de la confiance constitueront une occasion importante et sans précédent pour les membres de la communauté internationale d'échanger leurs expériences bilatérales ou régionales uniques sur l'instauration de la confiance. Nous attendons avec intérêt d'avoir un échange d'idées et d'expériences dynamique et nous sommes convaincus que cela profitera à tous.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais vous assurer du plein appui et de toute la coopération de ma délégation.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions, Madame la Présidente, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement, et nous vous souhaitons plein succès dans votre noble tâche.

La présente session de la Commission du désarmement a lieu dans un contexte tout à fait remarquable de l'histoire des Nations Unies. Les décisions du Sommet du Millénaire et de l'Assemblée du Millénaire ont créé de réelles conditions préalables pour renforcer le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales et pour un accroissement substantiel du potentiel de l'Organisation mondiale pour réguler les relations internationales et coordonner la coopération dans un monde multipolaire. Aujourd'hui, grâce à ces efforts communs, nous devons mettre en oeuvre les décisions des instances du Millénaire. Cet impératif peut se concrétiser pleinement dans le domaine du désarmement. Le Sommet du Millénaire et l'Assemblée du Millénaire ont imprimé un élan puissant aux efforts multilatéraux dans ce domaine. L'aboutissement de ces efforts fournira une réponse à la question centrale, celle de savoir si le XXI^e siècle sera un siècle de désarmement effectif.

La place centrale au sein du processus de désarmement multilatéral continue de revenir à

l'Organisation des Nations Unies, et en particulier à sa Commission du désarmement. Pour la Russie, la Commission représente une tribune importante de dialogue multilatéral sur les questions clefs de l'ordre du jour international en matière de désarmement.

Quelles sont les grandes priorités dans ce domaine? La Russie est fermement convaincue qu'une condition *sine qua non* pour que le processus de désarmement avance de manière stable et progressive est la stabilité stratégique du monde, assurée de manière collective. Aujourd'hui, la notion de stabilité stratégique est de plus en plus multiforme, recouvrant tout un éventail d'éléments politiques, militaires, économiques, humanitaires et écologiques. Nous sommes ouverts au dialogue le plus large et le plus constructif possible, notamment au sein de la Commission du désarmement, sur les meilleurs moyens d'assurer la stabilité stratégique.

La Russie considère l'élimination totale des armes nucléaires comme l'un des objectifs finaux du processus de désarmement. Nous sommes favorables à un mouvement progressif global en matière de désarmement nucléaire, mais avec le maintien de la stabilité stratégique et, bien sûr, la participation de toutes les puissances nucléaires. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 a défini des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire. La Russie, pleinement consciente de ses responsabilités de puissance nucléaire, entend appliquer les dispositions du Document final de la Conférence.

Un nouveau pas concret a été franchi dans le renforcement du régime de non-prolifération avec l'initiative annoncée lors du Sommet du Millénaire par le Président de la Russie, Vladimir Poutine, en faveur du développement durable de l'humanité et de solutions radicales à la prolifération nucléaire et aux problèmes écologiques de la planète. Nous avons été heureux de l'appui reçu par cette initiative lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et de la quarante-quatrième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous attachons une grande importance aux activités du groupe d'étude qui vient d'être mis en place sur les concepts novateurs dans le domaine des réacteurs nucléaires et du cycle du combustible. Il est nécessaire, selon nous, que tous les pays concernés unissent leurs efforts sous l'égide de

l'AIEA dans le cadre d'un projet international pertinent.

Le programme d'action concret en matière de désarmement nucléaire formulé dans la déclaration du 13 novembre 2001 du Président Poutine comprend des mesures visant à renforcer la stabilité stratégique, le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

La Russie est prête à procéder à de nouvelles réductions importantes des armements stratégiques défensifs. Nous ne voyons pas quel obstacle pourrait s'y opposer. Comme objectif concret, dans le cadre d'une réduction radicale des ogives nucléaires stratégiques en Russie et aux États-Unis, nous proposons une réduction à 1500 unités pour chacune des parties. Ce chiffre n'est pas limitatif et nous sommes prêts à envisager d'aller plus loin encore.

Dans la situation stratégique mondiale actuelle, le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (ABM) joue un rôle particulier. Sa signature en 1972 a ouvert la voie à la limitation et à la réduction des armes stratégiques offensives des deux plus grandes puissances nucléaires. Ce processus a été possible grâce à l'obligation contractée par l'Union soviétique et les États-Unis de renoncer au déploiement des systèmes antimissile balistiques nationaux ou à la mise au point de tels systèmes. Le Traité ABM reste une pierre angulaire de la stabilité stratégique et une base à de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs, comme le confirment les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La dissolution du Traité ABM à cause des projets de déploiement par les États-Unis d'un système national de défense antimissile aurait de graves répercussions sur la stabilité mondiale et la sécurité internationale. Ce n'est que si le Traité ABM est préservé et respecté sous sa forme actuelle qu'il sera possible de poursuivre la réduction des armes nucléaires stratégiques dans le cadre du processus START III. La Russie, qui a ratifié START II en 2000, est prête à entamer immédiatement les négociations sur un nouveau traité START III.

La Russie estime qu'il est nécessaire de donner la priorité à des solutions politiques et diplomatiques du problème de la menace nucléaire. Nous avons lancé une initiative consistant à créer un système mondial de contrôle de la non-prolifération des missiles et des technologies missilaires. Les propositions russes en la matière ont reçu un large appui international, comme le

montrent les résultats des rencontres internationales d'experts sur un système mondial de contrôle, qui ont eu lieu à Moscou cette année et l'année dernière, et qui ont signalé l'utilité d'un examen de cette question sous l'égide de l'ONU. C'est également la raison de l'élaboration par le Secrétaire général, conformément à la résolution 55/33 A de l'Assemblée générale, d'un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects, qu'il est prévu d'examiner à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous attachons beaucoup d'importance aux travaux à venir du groupe d'experts gouvernementaux qui doivent contribuer à la rédaction de ce rapport.

La Russie considère qu'il est possible de créer, le cas échéant, des systèmes ABM non stratégiques à l'échelle des régions dans le but de neutraliser et de contrer les menaces représentées par les missiles. Ces systèmes pourraient être créés sur une base multilatérale – et non par blocs – avec la participation de tous les États concernés. Nous sommes tous prêts à coopérer dans ce domaine avec tous les pays intéressés.

Pour notre part, nous continuons également de nous fixer comme tâche prioritaire de ne pas autoriser la présence d'armes nucléaires dans l'espace. Il s'agit d'un des facteurs les plus importants de préservation de la stabilité stratégique internationale et de la sécurité internationale. Le concept de non-militarisation de l'espace jouit d'un large appui au sein de la communauté internationale et trouve une expression politique quasi-unanime dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

La conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, prévue à Moscou du 11 au 14 avril 2001, sera une excellente occasion d'unir les efforts des États préoccupés par la transformation potentielle de l'espace extra-atmosphérique en zone d'affrontement militaire. Cette conférence, organisée à l'initiative du Président de Russie, est dédiée au premier vol habité dans l'espace, dont on célébrera le quarantième anniversaire.

Nous espérons que cette occasion donnera une nouvelle impulsion aux discussions de la Conférence du désarmement sur les efforts déployés au niveau multilatéral pour créer un comité spécial chargé des questions spatiales et doté d'un mandat de négociation.

La Russie appelle à la mise au point rapide d'un régime juridique international permettant de prévenir une course aux armements dans l'espace, d'interdire la prolifération des armes dans l'espace et d'assurer le respect du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique. Ce travail ne devrait en aucune façon empêcher les autres États de profiter des avantages d'une utilisation pacifique de l'espace.

L'engagement de la Russie en faveur du processus de désarmement et son respect rigoureux de ses obligations en la matière ne se sont jamais démentis. La ratification par la Russie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en est une illustration. Une fois de plus, nous demandons aux autres États dont dépend l'entrée en vigueur du Traité – à commencer par les États-Unis – de suivre notre exemple et de permettre ainsi à cet important document de devenir universel et de représenter un obstacle insurmontable contre toute tentative de relance de la prolifération des armes nucléaires. La Russie continue pour sa part de prendre régulièrement des initiatives unilatérales dans le domaine des armes nucléaires tactiques.

Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde contribue notablement à rétrécir l'aire géographique de présence des armes nucléaires. Nous nous en félicitons et nous encourageons au tant que possible ce processus, qui nous permettra à terme d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous estimons utile de rappeler la proposition de la Russie visant à concentrer les armes nucléaires dans les limites des territoires des États nucléaires.

L'Organisation des Nations Unies est appelée à devenir un des centres principaux pour discuter des problèmes des armes classiques. Dans l'ensemble, nous avons une appréciation positive du fonctionnement du Registre des armes classiques des Nations Unies en tant qu'instrument de renforcement de la confiance. À notre avis, sa première tâche doit être de rechercher les stocks d'armes classiques potentiellement déstabilisateurs. Le Registre est un instrument mondial qui prévoit l'engagement des États participants sur une base volontaire et non-discriminatoire. En même temps, des mesures radicales pour l'améliorer ou le changer pourraient bouleverser l'équilibre des intérêts de nombreux participants au Registre. Une

transparence excessive peut nuire à la sécurité des États et mener à une réduction géographique du Registre, diminuant par là son efficacité. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter une approche volontaire et équilibrée pour hausser le niveau de transparence, qui n'est pas une fin en soi et dont le but est de faciliter le renforcement de la confiance en matière militaire.

La Russie est favorable au développement d'une large coopération internationale pour maîtriser le trafic illicite d'armes classiques, notamment d'armes légères, y compris grâce à l'interaction des services nationaux de police, de douane et de délivrance des autorisations. Nous croyons qu'il serait approprié de poser la question de la nécessité d'améliorer les législations et les réglementations nationales dans le domaine du contrôle des exportations d'armes et de prendre de nouvelles mesures possibles dans le domaine du contrôle dans le prolongement des mécanismes existants. Ces derniers incluent les accords de Vienne et Wassenaar et les résultats des activités pertinentes au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des groupes d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies et sur les armes légères.

Moscou apprécie le fait que la Conférence des Nations Unies qui doit avoir lieu en juillet soit consacrée au problème du commerce illicite des armes légères, en le considérant comme la plus urgente et la plus pressante des questions. Nous espérons que cette Conférence facilitera la mise en place d'une coopération internationale pour combattre le commerce illicite des armes légères. Nous croyons que l'entrée en vigueur rapide du Traité adapté sur les forces armées conventionnelles en Europe, une pierre angulaire de la sécurité européenne, s'avérera être une contribution au renforcement de cette sécurité. Le processus de ratification de cet accord devrait être libre des retards artificiels et de la procrastination.

La Russie accorde une grande importance à la mise en oeuvre scrupuleuse du Document de Vienne de 1999 et est prête à l'améliorer encore et à mettre en place des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre de cet accord. Nous avons le sentiment qu'il est indiqué d'utiliser l'expérience de l'OSCE dans le renforcement des mesures de confiance et de sécurité dans d'autres régions du monde.

Enfin, je souhaite souligner que la Russie accorde une grande importance au succès des travaux de la Commission du désarmement. L'ordre du jour de la session contient des questions de désarmement compliquées mais exceptionnellement importantes. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'unité dans les démarches nationales vis à vis de ces questions, mais il existe des possibilités réelles de les rapprocher considérablement. La délégation russe poursuivra ses efforts pour atteindre ce but.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour la délégation pakistanaise et pour moi personnellement de vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, pour votre élection bien méritée en tant que Présidente de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2001. Vous pouvez être assurée du plein appui et de la coopération sans faille de la délégation pakistanaise pour que la présente session soit couronnée de succès.

Je saisis aussi cette occasion pour transmettre, par votre intermédiaire, notre profonde reconnaissance à M. Javad Zarif pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2000.

Alors que nous abordons l'année intermédiaire de nos discussions prévues pour trois ans sur l'ordre du jour de fond de la Commission du désarmement, il est important pour nous tous de réaffirmer l'importance que nous attachons à cette instance. Créée lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Commission du désarmement reste la seule instance délibérante chargée des questions de désarmement. La Commission tire aussi son importance du fait qu'elle est une instance multilatérale sur le désarmement dotée d'une participation universelle. Les pays, grands et petits, puissants et faibles, et ayant un éventail de préoccupations et de programmes divergents en matière de sécurité participent sur un pied d'égalité à cette Commission pour établir des normes et des principes qui peuvent contribuer à promouvoir davantage les objectifs du désarmement.

La Commission du désarmement peut s'enorgueillir d'avoir engrangé des succès ces dernières années pour prouver son efficacité et son utilité. Les États Membres participant à la Commission ont, par le biais de négociations compliquées, élaboré des lignes directrices et des recommandations qui, bien

que non juridiquement contraignantes, sont indispensables pour l'évolution et le renforcement des normes de conduite convenues pour les États dans les domaines de la sécurité internationale et du désarmement. L'efficacité de la Commission se mesure au fait que, ces dernières années, alors que l'ordre du jour du désarmement multilatéral est dans une impasse, elle a produit deux ensembles de directives dans les domaines extrêmement importants que sont les zones exemptes d'armes nucléaires et la maîtrise des armes classiques, un accent particulier étant mis sur la consolidation de la paix.

Si nous gardons à l'esprit ces succès récents et les subtilités et les exigences sous-tendent le consensus dans une instance à participation universelle, nous pouvons certainement faire des progrès réels pour exécuter notre mandat. En même temps, il est tout aussi important que les États membres résistent à la tentation de montrer un zèle excessif en surchargeant les travaux de la Commission du désarmement ou en introduisant des éléments qui sont étrangers à notre ordre du jour.

Le premier point de l'ordre du jour, ayant trait aux moyens de parvenir au désarmement nucléaire, est à la fois opportun et important. L'examen de ce point de l'ordre du jour revêt même une plus grande importance étant donné les nombreux échecs enregistrés par l'ordre du jour du désarmement mondial ces dernières années. On a de plus en plus le sentiment que le cadre du désarmement nucléaire mondial est en cours d'érosion. Contrairement aux grands espoirs nés à la fin de la guerre froide, les armes nucléaires conservent leur primauté dans les politiques de sécurité des États puissants, tandis que la politique internationale prend un tour plus difficile et complexe. Le possible abandon du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antimissile (balistiques) pourrait avoir comme résultat de détricoter des accords qui sous-tendent l'ensemble du système multilatéral de désarmement.

Nous espérons sérieusement que, n'étant pas soumises aux exigences et aux pressions des négociations d'un instrument juridiquement contraignant, nos discussions sur ce point de l'ordre du jour seront plus objectives et fructueuses. Ma délégation ne peut pas approuver des tentatives de placer sur un même pied d'égalité le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Un accent excessif sur

la non-prolifération ne saurait masquer le manque de progrès dans le désarmement nucléaire. Comme tel, limiter les discussions sur le premier point de fond de l'ordre du jour au prétendu cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne sera pas acceptable pour ma délégation. S'il faut un cadre, il est fourni par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Dans le contexte de l'Asie du Sud, l'histoire témoigne de la nature réactive du programme nucléaire du Pakistan. C'est notre voisin de l'Est qui a introduit le facteur nucléaire dans la question de la sécurité de l'Asie du Sud. Nous regrettons que l'Asie du Sud se soit engagée dans la voie du nucléaire malgré nos efforts pour éviter cette situation. Les essais nucléaires de l'Inde ne nous ont laissé d'autre choix que de mener les nôtres.

Le Pakistan souhaite s'attaquer sérieusement aux problèmes qui sapent la paix et la sécurité en Asie du Sud, et notamment le règlement du différend concernant le Cachemire. Nous avons conscience de nos responsabilités dans une Asie du Sud nucléarisée. Au lieu d'une triade de forces nucléaires, le Pakistan recherche une triade de paix, de sécurité et de progrès. À cette fin, le Pakistan a offert à l'Inde de reprendre les pourparlers de haut niveau sur le différend fondamental concernant le Jammu-et-Cachemire et son règlement; un régime de retenue stratégique comprenant des mesures de retenue nucléaire et un équilibre classique; et une interaction de haut niveau pour la promotion du commerce, les dispositions transitoires, la coopération pour le développement et la capacité de susciter des investissements.

Ma délégation attend avec intérêt de participer aux discussions sur le point 2 de l'ordre du jour de manière constructive et avec un esprit ouvert. Au cours de la deuxième année de discussions sur ce point, la Commission du désarmement devrait chercher à avoir une discussion conceptuelle plus approfondie sur tous les types de mesures de confiance qui existent. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'un traitement symptomatique et des recettes ad hoc ne donneront pas des résultats durables. Il sera important de faire une distinction entre la maladie et les symptômes, et de reconnaître que les mesures de confiance ne constituent pas une fin en soi.

Les débats sur les mesures de confiance font ressortir le fait qu'elles sont particulières à une région

et à une situation. Ce qui a fonctionné dans un lieu ne doit pas nécessairement être appliqué ailleurs. Aucun modèle n'est complet en soi et ne peut être appliqué à une région sans tenir compte de son environnement géopolitique. Nous souhaitons donc mettre en garde contre une démarche de prescription ou une démarche qui tente d'universaliser les mesures de confiance négociées et convenues dans le contexte d'une région particulière.

Pour terminer, Madame la Présidente, ma délégation vous assure une fois de plus, ainsi qu'au Bureau, de sa pleine coopération pour que nos débats soient couronnés de succès.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de cet important organe de l'ONU. Je suis convaincu que vos qualités de diplomate, associées à l'assistance professionnelle du Secrétariat, garantiront le succès de cette session de la Commission.

Jamais dans l'histoire des efforts collectifs aussi importants n'ont été entrepris pour définir et structurer les arrangements mondiaux et régionaux en matière de sécurité. Aujourd'hui, tous les aspects des questions liées à la sécurité figurent parmi les priorités à l'ordre du jour international et sont largement débattus par tous les États. L'ONU, qui est une institution universelle créée principalement pour prévenir le fléau de la guerre, constitue pour les États la meilleure instance pour discuter de questions communes ayant trait à la sécurité et au désarmement. Dans le même esprit, après la fin de la guerre froide, l'ONU a mené des discussions et des négociations à différents niveaux qui ont permis, à certains égards, de prévenir et de freiner la course aux armements, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et de la sécurité partout dans le monde.

Dans ce contexte, la Commission du désarmement a mieux servi à définir et à adopter des principes directeurs pertinents et essentiels liés à différents aspects du désarmement, qui ont permis une meilleure compréhension commune de la dynamique en constante évolution des relations internationales concernant le désarmement. Elle a également aidé les États à avoir une vision plus claire des bases du nouveau climat international. L'ordre du jour de la Commission pour cette année, qui est la suite de

l'ordre du jour de l'année antérieure, contient des points fort pertinents et substantiels qu'il faut examiner.

Le désarmement nucléaire compte parmi les questions les plus essentielles, et constitue une priorité absolue dans l'ordre du jour international concernant la sécurité et le désarmement. Les effets dévastateurs de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires sont maintenant plus que jamais une source de préoccupation importante. La communauté mondiale ne peut, en aucun cas, se permettre d'être témoin de l'incident catastrophique qu'entraînerait l'utilisation de telles armes, qui peuvent détruire les civilisations de l'humanité. Il faut donc adopter des mesures et des moyens concrets pour abolir les armes nucléaires le plus rapidement possible.

Il est malheureux que l'on n'ait pas pu répondre aux attentes qu'avait suscitées la fin de la guerre froide et, qu'au contraire, des événements ont mené certains États à recourir à de vieilles doctrines de l'époque de la guerre froide concernant l'équilibre des pouvoirs et la terreur fondée sur la capacité de détruire un adversaire. Le désarmement nucléaire, qui est un noble objectif de l'humanité, est maintenant perçu par certains comme une simple utopie et quelque chose d'inaccessible. Cela contrevient totalement aux principes et objectifs de la charte du désarmement de 1978 et d'autres instruments, décisions et principes directeurs de divers organes de l'ONU – y compris l'Assemblée générale – qui, par l'entremise de nombreuses résolutions, ont réclamé l'adoption de mesures précises visant à moins insister sur le rôle des armes nucléaires et à les détruire sous un contrôle international efficace. À cet égard, aussi bien le nouvel affrontement concernant les systèmes de défense antimissile que le début d'une course aux armements dans l'espace sont très préoccupants et ont des conséquences sur la stabilité stratégique et des effets négatifs sur les traités, les négociations et les initiatives relatifs au désarmement.

Après des délibérations intenses, la sixième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires a pu convenir, sur la base de l'article VI du Traité, d'un cadre contenant certaines mesures précises en matière de désarmement. Ces mesures n'ont toujours pas été mises en oeuvre. La Conférence a également pris d'importantes décisions et fait des contributions importantes au sujet des initiatives régionales, s'agissant particulièrement de la situation particulière

au Moyen-Orient et à la menace nucléaire que pose Israël. Par le biais de cette décision, la communauté internationale a exprimé sa préoccupation face aux installations nucléaires de la région non soumises aux garanties.

L'engagement sans équivoque pris par tous les États dotés d'armes nucléaires d'abolir ce type d'armes devrait être considéré comme une initiative importante et tangible en faveur du désarmement nucléaire, entreprise qui exige l'adoption de mesures pratiques, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires. Le point de l'ordre du jour de la Commission intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » est donc, à ce stade, d'une grande utilité pour un débat en profondeur. La Commission devrait participer à cette question cruciale et vitale sur la sécurité internationale en introduisant des démarches pratiques en faveur du désarmement nucléaire. La place importante occupée au sein de l'ONU par cet organe qui, en tant qu'instance mondiale délibérante spécialisée sur les questions du désarmement, permet à tous les États de participer et prend ses décisions par consensus, peut effectivement lui permettre d'apporter son concours à la promotion du désarmement nucléaire.

La deuxième question de fond inscrite à l'ordre du jour de la Commission cette année, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », est un autre domaine de grande importance. Dans de nombreux cas, les conflits et la tension existant entre États ont été exacerbés par le flux croissant d'armes classiques dans les régions en question. L'introduction d'armes perfectionnées, en particulier dans des régions sensibles, a, à plusieurs reprises, abouti à de mauvais calculs et a provoqué des conflits à long terme. Dans certains cas, les capacités accrues en matière d'armes classiques ont entraîné l'émergence d'une nouvelle course aux armements dans le domaine des armes classiques sur les plans mondial et régional.

Par ailleurs, la méfiance et la suspicion créent une atmosphère d'insécurité entre les États de régions données et incitent lesdits États à stocker des armes – en raison justement de cette suspicion – pour protéger leurs intérêts nationaux et pour leur légitime défense. La relation qui existe entre les mesures de confiance et la dépendance vis-à-vis des armes classiques est donc un élément essentiel à prendre en compte dans le processus de consolidation de la paix et de déploiement

des efforts visant à contenir les crises et les tensions et à empêcher qu'elles se transforment en conflits meurtriers.

Plus récemment, en particulier dans le domaine du microdésarmement, quelques aspects relatifs aux armes classiques et le rôle des mesures de confiance ont été mis en relief et ont fait l'objet de délibérations internationales de grande envergure. La communauté internationale s'intéresse désormais aux armes légères et à leur trafic illicite; il y a une semaine environ, dans cette même salle, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le rapport du Comité préparatoire de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les mesures de confiance concrètes constituent l'un des principaux éléments de la large gamme des mesures pratiques déterminées nécessaires pour freiner le trafic illicite des armes légères. Des mesures de confiance ont également été mises en relief dans diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux initiatives régionales en matière de désarmement et de sécurité; il serait utile de les étudier avec grand soin et avec grand intérêt.

La Commission du désarmement doit faire l'inventaire des mesures identifiées dans les domaines appropriés ayant trait aux armes classiques et les utiliser comme de très bonnes ressources pour structurer les directives et les principes régissant l'introduction de mesures de confiance dans ce domaine.

Depuis l'année passée, la Commission du désarmement, sous la direction des Présidents de ses deux Groupes de travail, s'est attachée à identifier et à examiner les divers aspects des deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour, sur le désarmement nucléaire et sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Je saisis cette occasion pour remercier les Présidents des Groupes de travail et pour les féliciter de leur travail assidu et des documents qu'ils ont présentés afin de structurer les débats. Cette année, je suis certaine que nous en ferons encore davantage pour assurer une bonne base à la poursuite des travaux dans ces deux domaines. Là, Madame la Présidente, je crois que votre expérience diplomatique et la participation active de tous les membres de la Commission constitueront des atouts importants qui nous permettront d'atteindre nos objectifs au cours de la présente session.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement; à sa session de 2001. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, nos débats seront menés à bien à cette session.

Les deux questions de fond que la Commission du désarmement examine en détail depuis l'année dernière sont importantes et pertinentes. Il s'agit des « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » et des « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Les recommandations que la Commission du désarmement formulera l'année prochaine à l'issue de ses discussions triennales seront effectivement d'une grande valeur pour tous les États Membres car elles les aideront à élaborer leurs politiques en matière de désarmement, tant nucléaire que conventionnel.

Les efforts consentis pour parvenir aux objectifs du désarmement nucléaire ont connu des hauts et des bas. Malgré cela, l'histoire du désarmement nucléaire a eu des résultats concrets. La sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été à même de produire un document final ayant fait l'objet d'un consensus qui a présenté un certain nombre de moyens concrets de parvenir au désarmement nucléaire. À l'heure actuelle, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est signé et ratifié par un nombre croissant de pays. Le Sommet du Millénaire, événement historique, a établi des directives claires pour ce qui est des efforts à faire pour éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Nous ne devrions ménager aucun effort pour agir dans l'esprit du Sommet du Millénaire, et nous devrions nous efforcer de faire fond sur le succès de la Conférence d'examen du TNP. Dans le même ordre d'idées, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'acquitter des engagements pris au cours de la Conférence en vue d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

Les progrès réalisés à ce jour en matière de désarmement nucléaire sont loin d'être satisfaisants. Certains pays dont l'adhésion renforcerait le régime de non-prolifération dans le monde, ne sont toujours pas parties au TNP. La Conférence sur le désarmement, unique branche multilatérale de négociations dont dispose l'Organisation des Nations Unies, est paralysée depuis plus de trois ans et n'a pas réussi à convenir d'un programme de travail. Les négociations sur des

traités importants tels qu'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles, ou un traité visant à empêcher la course aux armements dans l'espace, etc., sont bloquées. Le Traité START II n'a pas été mis en oeuvre. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'a pas été ratifié par les 11 pays supplémentaires dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur.

Dans de telles circonstances, le rôle de la présente session de la Commission du désarmement acquiert une importance accrue. Des débats francs, qui caractérisent les sessions de la Commission et ne sont pas limités par un cadre de négociations des traités, peuvent s'avérer très utiles pour aplanir les divergences et préparer la voie à des résultats concrets et à des recommandations pratiques d'une grande valeur. La Commission du désarmement est l'instance la plus accessible à l'ensemble des États Membres. C'est là que chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies peut délibérer de façon ouverte sur les questions des armements nucléaires et classiques. Les États Membres peuvent définir les moyens de promouvoir le désarmement nucléaire et examiner toutes les questions susceptibles de favoriser l'émergence d'un consensus.

Les résultats des dernières sessions de la Commission du désarmement sont impressionnants. En particulier, la session de 1999 a donné lieu à une série de directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, tout à fait utiles dans l'élaboration de résolutions pertinentes à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Tout aussi importante est la question des armes classiques, à la lumière de l'effet dévastateur engendré par l'emploi de ces armes, avec pour conséquence des pertes considérables en vies humaines. Durant la guerre froide, près de 5 millions de personnes sont mortes du fait de conflits armés où des armes classiques ont été employées. Il n'est pas étonnant que la Déclaration du Millénaire mentionne le problème des armes légères en tant que question qui pose à la sécurité de l'humanité un défi aussi important que celui posé par les armes nucléaires.

Au vu de cette réalité, le thème que la Commission du désarmement a choisi de discuter – mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques – semble tout à fait approprié. Les mesures de confiance sont des instruments très efficaces pour prévenir les conflits et instaurer la paix

après des conflits. Le Registre des armes classiques des Nations Unies constitue une innovation dans ce domaine. Ce Registre a besoin d'être élargi et approfondi pour accroître son efficacité. Un instrument de présentation de rapports normalisé de dépenses militaires peut contribuer sensiblement à promouvoir la transparence et à instaurer la confiance entre les États.

Les mesures de confiance peuvent être utiles dans les domaines des armes nucléaires et classiques. C'est dans ce contexte que nous apprécions les efforts entrepris par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à Katmandou, qui a récemment organisé une réunion annuelle consacrée aux « Perspectives d'instauration de la confiance pour l'avenir ».

L'utilité de la Commission du désarmement ne doit jamais être sous-estimée. Elle fournit toujours un cadre utile aux États Membres de l'ONU pour discuter en profondeur des questions du désarmement qui concernent la communauté internationale. Depuis sa création, en 1952, la Commission a fourni des recommandations utiles et concrètes pour faciliter les négociations entre les États aux fins de traités bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de la maîtrise des armements. L'on espère que la session actuelle constituera une autre étape dans cette noble tâche.

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Je voudrais, Madame la Présidente, à l'instar des autres orateurs, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2001 et vous exprimer notre conviction que sous votre direction compétente, des progrès substantiels seront réalisés dans l'examen des deux questions dont elle est saisie. Je voudrais également exprimer nos félicitations aux autres membres du Bureau de la Commission pour leur élection à ces postes honorables.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Javad Zarif, Vice- Ministre des affaires étrangères de l'Iran, de ses efforts inlassables en vue de la réussite des travaux de la Commission, et le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, de sa déclaration exhaustive couvrant l'ensemble des aspects majeurs des activités de la Commission.

À sa présence session, la Commission du désarmement continuera de discuter des deux points de l'ordre du jour « Moyens de réaliser le désarmement

nucléaire » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Nous disposons à cette fin de deux documents de travail qui constituent une bonne base pour des délibérations constructives et fructueuses. À cet égard, vous, Madame la Présidente, ainsi que les Présidents des deux Groupes de travail, pouvez compter sur la pleine coopération et l'appui de ma délégation.

Cette année, la République du Kazakhstan célébrera le dixième anniversaire de son indépendance. Analysant le passé et tourné vers l'avenir, le Kazakhstan s'efforce de contribuer à l'action des Nations Unies, notamment dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération nucléaire et du maintien de la sécurité mondiale.

Le Kazakhstan a prouvé son adhésion au processus de libération du monde des armes nucléaires en adhérant, en 1993, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Après le retrait des dernières ogives nucléaires de son territoire en avril 1995 et l'élimination de l'engin nucléaire restant sur le site d'essais de Semipalatinsk, le 31 mai 1995, le Kazakhstan est devenu un État refusant volontairement de posséder des armes nucléaires. Cette contribution positive de notre République dans le domaine du désarmement a été reflétée dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. L'an dernier, avec le Bélarus et l'Ukraine, nous avons soumis à la Commission un document de travail à cet effet.

Par ailleurs, nous partageons pleinement l'idée exprimée par M. Dhanapala dans la déclaration qu'il a faite lors de la 242^e séance :

« Et pourtant, parce que le TNP n'est pas encore un traité universel, il est absolument essentiel que la communauté mondiale poursuive ses efforts déterminés pour trouver les modalités qui permettront d'arriver au désarmement nucléaire dès que possible. La Commission a un rôle particulier à jouer à cet égard. »

Vu la nécessité de renforcer pleinement le régime de non-prolifération, le Kazakhstan a signé en septembre 1996 le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon gouvernement a la ferme intention de le ratifier avant la prochaine Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en septembre 2001. Aujourd'hui, mon pays participe de

façon systématique et concrète aux travaux destinés à mieux contrôler le respect des dispositions du Traité.

Le 29 juillet 2000, dans les montagnes Degelen à Semipalatinsk (Kazakhstan), le dernier site d'essais nucléaires portant le numéro 160 a été mis hors service. C'était la troisième expérience d'étalonnage, sur une portée donnée, dans le cadre d'une série d'expériences réalisées par le Kazakhstan et les États-Unis d'Amérique et elle a été utilisée simultanément pour le contrôle et l'étalonnage du Système de contrôle international en vue de procéder à des essais nucléaires dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Kazakhstan, qui accorde une importance majeure au processus de maintien de la paix et de la stabilité régionales et mondiales, accorde une grande attention à la concrétisation de l'initiative consistant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes convaincus qu'une telle zone en Asie centrale et dans d'autres régions constituera une mesure importante pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et promouvoir un désarmement général et complet. Le Kazakhstan continuera de participer de façon systématique et constructive aux travaux destinés à créer cette zone.

Dans le cadre de sa politique de coopération constructive, le Kazakhstan a créé une ceinture de sécurité et de bon voisinage le long de ses frontières. Avec la Chine, la Fédération de Russie, le Kirghizistan et le Tadjikistan, au sein du cadre « Shanghai + 5 » et par le biais de consultations et d'une coopération sur un pied d'égalité, le Kazakhstan a signé l'Accord sur les mesures de confiance dans le domaine militaire dans les zones frontalières et l'Accord sur la réduction mutuelle des forces militaires dans les zones frontalières.

Mon pays, qui s'emploie en permanence à créer des structures de sécurité sur le continent asiatique et qui honore intégralement ses engagements vis-à-vis des instruments internationaux importants, continue d'oeuvrer à la mise en oeuvre de l'initiative que M. Nursultan Nazarbayev, le Président de la République du Kazakhstan, a présentée en 1992 à la quarante-septième session de l'Assemblée générale en vue de l'organisation d'une Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), visant à renforcer la stabilité et la sécurité en Asie et à créer un mécanisme de coopération efficace.

Ce n'est pas chose facile, mais à voir le chemin parcouru depuis 1992, nous pouvons nous pouvons noter, avec satisfaction, qu'un certain progrès a été enregistré. Cette initiative est en train de prendre vraiment forme et de devenir un facteur avec lequel il faudra compter sur la scène internationale contemporaine. Pour l'information des délégations, je voudrais préciser que participent au processus de la Conférence 15 États membres, cinq États observateurs et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. À la veille du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CICA, prévu pour cet automne, un nouveau projet de document pour le sommet a été débattu lors de la réunion du Groupe de travail spécial qui s'est tenue du 26 au 31 mars à Almaty. En juin, le Groupe de travail spécial tiendra sa deuxième réunion pour mettre la dernière main au projet.

Compte tenu des résultats des négociations tenues dans les capitales des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, mon pays estime que le document du sommet de la CICA doit refléter trois axes essentiels de coopération : les actions communes de lutte contre les nouvelles menaces – principalement le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme et le trafic illicite d'armes et de drogues; un concept de mécanisme régional pour l'élaboration et l'application de mesures de confiance au sens le plus large du terme; et l'institutionnalisation de la structure de la Conférence, avec secrétariat, tenue de réunions régulières, financement, règlement intérieur et développement d'un potentiel scientifique. Ces trois axes, auxquels souscrivent les États membres, représentent un bon point de départ pour l'élaboration d'un document de sommet bien équilibré et pour sa mise en oeuvre à l'avenir.

Mon pays est convaincu que l'initiative de la CICA est solidement fondée et exhorte l'Organisation des Nations Unies et les États d'Asie à maintenir son soutien au processus engagé dans le cadre de la Conférence, dans l'intérêt de la sécurité de l'Asie et du monde entier.

La transparence en matière de maîtrise et de réduction des armes classiques est un bon moyen de prévention contre l'accumulation déstabilisante d'armements dans une région ou contre la concentration excessive d'armements dans un pays. Le Kazakhstan est favorable au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, auquel il fournit régulièrement des informations depuis 1992

et qu'il considère comme l'élément le plus important de cette maîtrise. Nous invitons, en outre, les États Membres de l'ONU à participer le plus largement possible au fonctionnement de cet important instrument international.

En examinant les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques à la présente session, la Commission du désarmement devrait prendre dûment connaissance des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en juillet 2001. À cet égard, ma délégation tient à exprimer son appui au projet de programme d'action élaboré par le Président du Comité préparatoire de cette conférence. Nos délibérations à la présente session devraient, à notre avis, avoir pour but de soutenir le projet de programme d'action sans entraver les progrès éventuels.

Ma délégation réitère son appui au document officieux proposé par la Présidente du Groupe de travail II sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, qui est un bon point de départ pour la suite de nos délibérations.

Enfin, je voudrais une fois de plus vous assurer, Madame la Présidente, de notre entier soutien dans les efforts que vous déployez pour assurer le succès de la présente session de la Commission du désarmement. Nous sommes prêts à renforcer notre coopération avec toutes les délégations d'États membres afin de réaliser nos objectifs communs.

M. Osei (Ghana) (*parle en anglais*): Ma délégation est particulièrement satisfaite de vous voir présider, Madame, la session de fond de 2001 de la Commission du désarmement. Je souhaite par conséquent vous féliciter de votre élection et saluer la compétence avec laquelle vous conduisez nos réunions. Je me permets également de vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre soutien tout au long de la session.

Je tiens aussi à exprimer par votre entremise notre satisfaction à la délégation de l'Iran pour le bon travail que votre prédécesseur, M. Javad Zarif a réalisé et l'efficacité avec laquelle il a conduit nos travaux lors de la session de l'an passé.

Comme nous nous y attendions tous, la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, qui était

détaillée, perspicace et stimulante nous a obligé à réfléchir sur la meilleure façon de contribuer ou de participer au travail de la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour influencer sur le mécanisme de désarmement de façon à répondre aux espoirs de la communauté internationale et à ses aspirations à un monde exempt d'armes de destruction massive et d'armes classiques, qui menacent ou sapent les efforts d'un grand nombre pour atteindre un niveau de développement décent.

Ces aspirations ont été mises en exergue par nos dirigeants politiques quand ils ont décidé, lors du Sommet du Millénaire, à New York, de s'efforcer d'éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. La Commission, à cet égard, ne peut faire moins que rester résolument engagée dans le processus et s'efforcer de trouver les moyens de parvenir au désarmement ainsi que les mesures de confiance permettant de mobiliser le soutien nécessaire pour les travaux à venir. À cet égard, ma délégation estime que nous devons éviter tout relâchement et nous employer à obtenir des progrès, sur la base de l'engagement pris par nos dirigeants, d'ici la fin de la session.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Ghana est attaché aux obligations qu'il a contractées dans ce cadre et considère les conclusions positives de la sixième Conférence d'examen comme pertinentes pour le processus de désarmement nucléaire. Pour ma délégation, le Traité reste la base du processus multilatéral de désarmement et la Commission devrait envisager des moyens novateurs d'encourager tous les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires, à remplir leurs obligations, comme le stipule l'article VI du Traité. Ces États ont en effet pris

« l'engagement sans équivoque ... [de] parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire ». [NPT/CONF.2000/28 (Part I), art. VI, par. 15 6)]

et la Commission ne peut faire moins que de les exhorter à engager de bonne foi des négociations en vue de la réalisation de cet objectif. Aussi, nos délibérations devraient envisager les moyens par lesquels on pourrait aider la Conférence du désarmement, seul organe de négociation multilatéral en matière de désarmement, à faire le consensus sur son programme de travail et surmonter ainsi son inertie

actuelle. Nous estimons qu'il serait utile à cet égard d'identifier les formulations acceptables concernant tous ces éléments de façon à progresser dans les travaux de la présente session.

La menace posée par les armes classiques est un autre sujet de préoccupation pour ma délégation. Il est important, dans nos discussions, de garder à l'esprit la détermination que nos dirigeants ont exprimée au Sommet de prendre des mesures concertées pour prévenir le trafic illicite des armes légères, notamment en créant une plus grande transparence dans le commerce des armes et en appuyant les mesures de désarmement régional. Puisque nous venons d'achever le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ma délégation estime que notre travail devrait maintenant compléter ce qui a été fait au sein du Comité préparatoire en mettant en lumière des mécanismes tels que le Registre des armes classiques des Nations Unies comme un moyen d'assurer les pays ou les régions touchés de notre désir de contribuer aux initiatives nationales, régionales et – nous l'espérons – internationales visant à inverser ces tendances néfastes. Il faudrait donc envisager d'étendre le Registre à tous les types d'armes classiques, en vue de créer une plus grande transparence.

Le Ghana soutient également le concept de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, leur existence dans certaines régions et la nécessité d'étudier les moyens de les étendre, sur la base des principes que la Commission a établis à sa session de 1999. Nous sommes particulièrement encouragés d'avoir été informés à la présente session de la ratification par le Royaume-Uni de deux protocoles du Traité de Pelindaba. Il s'agit, en effet, à notre avis, d'une indication de l'attachement de ce pays à une application plus large du Traité et de sa pertinence pour le processus de désarmement. Il va sans dire que c'est une initiative dont devraient s'inspirer les autres pays dotés d'armes nucléaires.

Le document officieux révisé du Président du Groupe de travail I, sur le point 4 de l'ordre du jour – moyens de parvenir au désarmement nucléaire – est recommandé comme une bonne base pour un échange de vues plus avancé et plus profond sur cette question. Il faut espérer que cela garantira les progrès sur ce front. Ma délégation se félicite également des efforts inlassables que la Présidente du Groupe de travail II a déployés sur le point 5 de l'ordre du jour – mesures de

confiance. Nous apprécions en particulier ses efforts pour consulter largement les délégations et pour présenter un document de travail officieux définissant les éléments et une structure qui stimuleront, sans aucun doute, une saine interaction sur ces questions. Ici encore, ma délégation serait heureuse d'avancer sur cette base.

Les deux points de l'ordre du jour que nous examinons mettent en lumière des questions qui ont un effet considérable sur les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Ma délégation pense que nous avons tous l'obligation de consolider les engagements pris par nos dirigeants en participant activement aux délibérations pour renforcer les progrès que nous avons accomplis à notre première session. La Commission du désarmement doit continuer à démontrer son utilité dans les efforts visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conclusion, Madame la Présidente, je vous assure une fois de plus de la coopération de ma délégation et vous souhaite plein succès dans vos efforts.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de vos tâches. Nous sommes persuadés, Madame la Présidente, que vous ferez tous les efforts possibles pour atteindre les objectifs de notre session de fond. Ma délégation aimerait également remercier votre prédécesseur, M. Javad Zarif, pour les efforts qu'il a déployés en l'an 2000, durant la précédente session de la Commission. Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour la déclaration qu'il a faite hier.

Cette instance de négociation se réunit aujourd'hui pour examiner, pour une seconde année, deux points essentiels : moyens de parvenir au désarmement nucléaire et mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. À cette occasion, ma délégation aimerait remercier les Présidents des Groupes de travail – M. Osei, du Ghana, et Mme Martinic, de l'Argentine – pour les efforts qu'ils ont déployés pour rédiger les documents de travail sur les deux points à l'examen.

Malgré l'importance du second point, sur les mesures de confiance, le premier point, sur les moyens

de parvenir au désarmement nucléaire, revêt une importance particulière en raison des effets extrêmement graves de ces armes nucléaires meurtrières et leur impact sur l'humanité en général. En ce qui concerne le premier point, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'objectif de la communauté internationale est l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous sommes convaincus que nos efforts à cet égard devraient reposer sur les principes suivants.

Premièrement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en particulier son article VI, qui stipule que chaque État partie s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Deuxièmement, il y a le cadre établi par le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 sur le désarmement, dans lequel la question du désarmement nucléaire était la plus haute priorité dans le domaine du désarmement. En ce qui concerne les efforts qui doivent être faits par les États et organisations dans le domaine du désarmement, le paragraphe 50 invite les États à engager sans tarder des négociations pour mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires ainsi qu'à la production de ces armes et de leurs vecteurs, et à la production de matières fissiles à des fins d'armement. Le même paragraphe nous invite également à établir un programme reposant sur un calendrier convenu, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, en vue de l'élimination totale et finale de ces armes.

Troisièmement, je voudrais faire référence à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, adopté à l'unanimité par tous les juges, qui représente les divers systèmes juridiques du monde. Dans cet avis, la Cour a rendu la décision suivante : tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. L'avis consultatif de la Cour est venu renforcer le Document final adopté par l'Assemblée générale en 1978, lors de sa dixième session extraordinaire, selon lequel tous les États,

surtout les États dotés d'armes nucléaires, doivent s'engager à mener des négociations qui aboutiront à la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict.

Quatrièmement, les décisions et principes directeurs de la Commission du désarmement, en particulier ses recommandations de 1999, et les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale – plus récemment la résolution 55/33 – font tous référence à l'engagement de la communauté internationale face à l'objectif consistant à éliminer totalement les armes nucléaires et à créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Cinquièmement, je voudrais aussi souligner le travail accompli par la Conférence du désarmement afin de faciliter les négociations en vue de parvenir à un désarmement nucléaire complet.

Au-delà du fait qu'il y a des conventions interdisant l'utilisation de certains types d'armes, la conscience de l'humanité elle-même interdit le recours aux armes nucléaires dans quelque lieu que ce soit. L'utilisation de ces armes est proscrite, par toutes les religions, quels que soient leurs principes ou visions du monde. Le respect de la valeur suprême de l'être humain ne peut être mis en péril par le recours ou la menace de recourir aux armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle le désarmement doit être un objectif humain universel; nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour épargner aux générations futures des tragédies comme celles que nous avons connues dans le passé, quelles que soient les raisons et justifications qui aient été invoquées. Rien ne peut justifier une destruction massive qui ne fait pas de distinction entre les civils – femmes, enfants et personnes âgées – et les combattants. Ainsi, la meilleure garantie que nous allons éviter de revivre les tragédies du passé et prévenir l'utilisation future de ces armes inhumaines consiste à déployer des efforts importants pour parvenir à un désarmement nucléaire à l'échelle mondiale.

Le climat de la guerre froide peut avoir justifié, aux yeux de certains, la fabrication d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette époque est désormais révolue, mais nous notons néanmoins que certains continuent de façon flagrante de s'armer et de suivre des politiques fondées sur le principe de deux poids, deux mesures, ainsi que des politiques sélectives dans la mise en

oeuvre des engagements internationaux, et à chercher des prétextes et des justifications pour ne pas respecter les engagements qu'ils ont déjà pris.

Parmi les problèmes les plus graves auxquels le monde est confronté, je citerai le principe de deux poids, deux mesures appliqué par certains États : on interdit à certains pays de se défendre contre des agressions – des attaques perpétrées aux vues du monde entier; on interdit à ces pays sans défense de se procurer ce dont ils ont besoin pour subsister quotidiennement. En même temps, on permet à d'autres États de faire ce que bon leur semble, en faisant fi des résolutions et instruments internationaux; ils ont carte blanche pour fouler aux pieds les résolutions qui ont été adoptées, en fabriquant les armes classiques et les armes de destruction massive les plus perfectionnées. En fait, ces pays mettent sur pied des laboratoires et des centres de recherche pour produire les armes les plus sophistiquées et les plus destructrices.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires interdit à tous les États d'exporter des techniques nucléaires. Toutefois, que se passe-t-il lorsqu'il s'agit d'exporter ces technologies vers un État qui n'est pas partie au TNP et qui refuse de soumettre ses installations et ses armes nucléaires aux garanties de l'Agence internationale d'énergie atomique? Cet État refuse de se conformer aux résolutions et décisions de l'ONU et continue de développer son arsenal nucléaire avec l'aide des plus grandes puissances mondiales.

L'Iraq accorde une grande importance à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à la nécessité de déployer des efforts plus importants pour parvenir à un consensus sur l'ordre du jour et les objectifs de cette session, surtout compte tenu du fait que nous avons été témoins de grands progrès en matière de désarmement depuis la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 1978. L'Iraq déplore l'incapacité de la Conférence du désarmement de mener des négociations de fond sur l'établissement d'un comité spécial chargé d'envisager l'élimination complète et définitive des armes nucléaires.

Dans ce contexte, l'Iraq tient à souligner l'importance de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive dans le monde entier, et estime qu'il s'agit là d'un important moyen de parvenir à un

désarmement nucléaire mondial et complet. À cet égard, mon pays a été l'un des premiers à préconiser la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément au principe de l'adhésion au traité international interdisant la production et la prolifération de ce système d'armements.

En dépit de l'adhésion des pays arabes au TNP, Israël reste la seule anomalie de la région, puisqu'il a refusé d'adhérer à ce Traité et de soumettre ses installations au système de garanties de l'AIEA, en dépit du fait qu'il possède l'arsenal nucléaire le plus important de la région.

Les faits susmentionnés et les événements survenus ces dernières années nous inquiètent. Bien que des années se soient écoulées depuis la conclusion du TNP, les progrès réalisés à ce jour restent modestes, et les États dotés d'armes nucléaires n'ont adopté aucune mesure concrète pour mettre en oeuvre des engagements pris récemment. Au contraire, un État doté d'armes nucléaires, l'État qui possède le plus grand arsenal nucléaire au monde – les États-Unis – continue de refuser d'honorer ses obligations juridiquement contraignantes conformément aux conventions et aux instruments internationaux pertinents. Les États-Unis continuent de rejeter toute responsabilité découlant du Traité ABM et de pratiquer la doctrine de la dissuasion nucléaire. Ils mènent une course aux armements beaucoup plus intense, ce qui est contraire à l'éthique dans les relations entre États et à la Charte; nous savons tous que la course aux armements ne peut qu'entraîner destruction, pauvreté et sous-développement pour l'humanité. Les conventions et les traités internationaux constituent la base des obligations et des engagements des États. Les principes et les normes que les États ont adoptés ne les dispensent pas de s'acquitter de leurs engagements.

S'agissant du deuxième point, la délégation iraquienne souhaite insister sur les aspects suivants. Premièrement, toute proposition relative aux armes classiques devrait prendre en compte la nature spécifique de chaque région et de ses conflits internes, et devrait mettre l'accent sur les principes de la Charte : la souveraineté des États et leur intégrité territoriale, et leur droit de légitime défense nationale. Nous constatons aujourd'hui que la principale carence du Registre des armes classiques des Nations Unies tient à son caractère limité et au fait qu'il ne porte que sur sept catégories d'armes et n'inclut même pas des

armes encore plus destructrices. C'est pourquoi une participation au Registre ne peut être garantie.

Pour ce qui est de la région du Moyen-Orient, qui est un cas particulier, il n'existe pas d'équilibre qualitatif dans le domaine des armes classiques car l'application de la transparence aux sept catégories d'armes classiques – tout en négligeant d'autres armes et systèmes d'armements plus complexes, tels que les armes nucléaires – est une approche déséquilibrée que l'on peut qualifier de non mondiale, et qui ne permettra donc pas d'atteindre l'objectif initial du Registre. Pour garantir la transparence en matière d'armes classiques en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales, nous devrions suivre des directives fondamentales précises qui soient équilibrées, globales et non discriminatoires. Ainsi, cette question ne devrait pas être dissociée des autres points relatifs au désarmement, compte tenu de la relation étroite et de l'interdépendance qui existent entre les diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

Deuxièmement, en examinant les propositions relatives à ce point, nous devons éviter de traiter des problèmes et questions non liés au désarmement, car cela ne ferait que compliquer notre tâche. Il faudrait également faire en sorte que les propositions soient plus réalistes.

En conclusion, nous devons garder à l'esprit notre vision de l'avenir. En créant l'ONU, notre objectif à tous est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ces générations ne nous pardonneront pas si nous ne réalisons pas cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*): Le représentant des États-Unis a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux délégations que la première intervention, dans l'exercice du droit de réponse, est limitée à 10 minutes. Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Grey (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Avant d'exercer mon droit de réponse, je voudrais, Madame la Présidente, vous féliciter de votre accession à la présidence. Je ne sais pas pourquoi les Présidents et Présidentes sont systématiquement félicités lorsqu'ils assument une tâche aussi difficile, mais je suppose que cet usage s'inspire des traditions parlementaires que partagent nos deux pays. Il y a très longtemps, les Présidents de la Chambre des communes britannique étaient ramenés de force jusqu'à la présidence et s'exposaient souvent à un

danger considérable lorsqu'ils essayaient d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles. Fort heureusement, nous vivons aujourd'hui à une époque plus sereine et moins périlleuse, et je suis sûr qu'il n'y a aucun représentant des Stuart caché à l'extérieur et prêt à vous arrêter. Je vous félicite donc d'assumer vos responsabilités et je coopérerai pleinement avec vous.

La délégation des États-Unis regrette que le représentant de la République populaire démocratique de Corée ait déformé et dénaturé la politique des États-Unis, lors de son intervention de ce matin. Dans une République démocratique comme celle que nous, Américains, avons le privilège d'avoir, les citoyens élisent leurs représentants et dirigeants, et tout Gouvernement américain nouvellement élu se doit d'examiner les politiques et propositions existantes pour que les affaires du pays soient menées dans l'esprit du mandat que le peuple a choisi d'accorder à travers nos pratiques constitutionnelles.

La nouvelle Administration des États-Unis procède actuellement à un examen approfondi de la politique américaine en matière de sécurité, de défense, de maîtrise des armements et de désarmement. La politique des États-Unis relative à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne fait partie de cet examen. En étroite coopération avec la République de Corée, nous espérons avoir à l'avenir des discussions avec des représentants de rang approprié de la République populaire démocratique de Corée à une date et dans un lieu qui seront précisés ultérieurement.

Compte tenu de ces circonstances, il nous semble inapproprié d'essayer de préjuger de l'issue de l'examen de la politique du Gouvernement américain ou de la remettre en question. Il est encore plus inapproprié de menacer de recourir à des contre-mesures qui pourraient « n'avoir aucune limite quant à leur ampleur et à leur portée » (A/CN.10/PV.244). Ces propos disproportionnés et ces remarques excessives s'opposent clairement au rôle et à la responsabilité de la Commission du désarmement de promouvoir la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*): Les deux Groupes de travail commenceront leurs travaux demain matin, et je souhaite plein succès aux deux Présidents des Groupes de travail, M. Osei et Mme Martinic. J'encourage tous les membres à oeuvrer de façon constructive à la réalisation d'un consensus au moment où nous entamons cette nouvelle phase de nos travaux.

La séance est levée à 17 h 30.